

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL**

**complémentaire en réponse à la proposition de la commission parlementaire, chargée de l'examen du postulat relatif à la prise des données biométriques dans les préfectures, d'évaluer l'ouverture de 3 centres de biométrie dans les préfectures d'Aigle, de Nyon et d'Yverdon-les Bains, en plus du centre sis à Lausanne**

### **1 HISTORIQUE**

La problématique du nombre de centres de saisie des données biométriques a fait l'objet, depuis 2009, de plusieurs décisions du Conseil d'Etat et d'interventions parlementaires. Avant de répondre à la dernière proposition de la commission parlementaire, il est utile de rappeler ci-dessous les différentes dates-clés :

- 19 mai 2009 : dépôt de l'interpellation Maximilien Bernhard et consorts, à la suite de la votation populaire du 17 mai 2009 instaurant la généralisation du passeport biométrique, demandant au Conseil d'Etat comment il entendait organiser la prise des données biométriques dans le canton de Vaud.
- 10 juin 2009 : décision du Conseil d'Etat d'ouvrir un seul centre de saisie des données biométriques dans le canton de Vaud, une large accessibilité étant privilégiée par rapport à la proximité géographique. Les coûts d'installation et de fonctionnement ont par ailleurs représenté un élément important de cette décision.
- 30 juin 2009 : dépôt de la motion Maximilien Bernhard et consorts pour que la prise des données biométriques se fasse dans les préfectures.
- 18 septembre 2009 : séance de la commission parlementaire et décision, à l'unanimité moins une abstention, de transformer la motion en postulat.
- 15 décembre 2009 : le Grand Conseil prend le postulat en considération par 98 voix contre 4 et 14 abstentions.
- 21 avril 2010 : adoption par le gouvernement du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernhard et consorts. Refus de créer 10 centres de biométrie dans les préfectures et confirmation du centre unique sis à Lausanne. Affirmation de son soutien aux différentes interventions auprès des Chambres fédérales visant à ce que les communes conservent l'enregistrement des cartes d'identité non combinées à une demande de passeport biométrique.
- 28 mai 2010 : séance de la commission parlementaire et votation indicative rejetant, par 9 voix contre 2, le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat. Compte tenu de l'urgence de la situation et des échéances relatives à l'introduction des titres de séjour biométriques pour les étrangers, la commission prend acte de la nécessité d'exploiter, pour le

- moment, un seul centre de biométrie à Lausanne. Cependant, la commission vote, par 10 voix contre 1, une suspension de séance visant à ce que le Conseil d'Etat puisse étudier une nouvelle proposition d'ouvrir 4 centres de biométrie dans le canton de Vaud.
- 29 juin 2010 : lettre du député Gabriel Poncet, président de la commission parlementaire, au chef du DINT, demandant l'état d'avancement du rapport complémentaire du Conseil d'Etat.
  - 7 juillet 2010 : réponse du chef du DINT au député Poncet et copie à la commission précisant qu'il a chargé le SPOP et le SIPAL d'étudier de manière approfondie la faisabilité technique, les impacts organisationnels et les conséquences financières - coûts d'investissement et coûts annuels de fonctionnement - d'une option consistant à grouper 3 entités de biométrie avec les offices de l'état civil de Morges, de Vevey et d'Yverdon-les-Bains pour lesquels de nouveaux locaux devraient être recherchés. Compte tenu de la complexité du dossier et des échéances relatives au déménagement du Centre provisoire de Mornex dans des locaux encore à trouver, le chef du DINT demande à la commission d'accepter un certain délai.
  - 18 décembre 2010 : nouvelle lettre du député Gabriel Poncet, président de la commission parlementaire, au chef du DINT, demandant l'état d'avancement du rapport complémentaire du Conseil d'Etat.
  - 3 février 2011 : réponse du chef du DINT au député Poncet et copie à la commission informant qu'un nouveau Centre de biométrie a ouvert ses portes dans le quartier du Flon le 10 janvier 2011, d'une part, et précisant qu'il conviendra d'évaluer le fonctionnement de cette entité avant de pouvoir décider, en toute connaissance de cause, de la pertinence de créer dans notre canton trois infrastructures supplémentaires de saisie des données biométriques, d'autre part. En outre, le chef du DINT rappelle que le Conseil d'Etat est favorable au projet fédéral visant à assurer, pour tous les ressortissants suisses, l'accès à une carte d'identité non biométrique, de même que le maintien de la possibilité d'enregistrer la demande des cartes d'identité dans les communes.
  - 7 mars 2011 : lettre du député Gabriel Poncet au chef du DINT indiquant qu'une large majorité de la commission parlementaire estime qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'une suite soit donnée au projet fédéral relatif aux cartes d'identité pour terminer les travaux concernant le nombre de centres de biométrie dans le canton. Par l'intermédiaire du député Poncet, la commission suggère que les équipements de saisie biométriques soient installés directement dans les préfectures d'Aigle, de Nyon et d'Yverdon-les-Bains, alors que la réponse du 7 juillet 2010 du chef du DINT avait évoqué l'étude du regroupement des offices de l'état civil de Morges, de Vevey et d'Yverdon-les-Bains avec les nouvelles entités de saisie biométrique.
  - 31 mars 2011 : réponse du chef du DINT au député Gabriel Poncet et copie à la commission informant que les chambres fédérales ont désormais adopté le projet relatif aux cartes d'identité (voir divers éléments dans l'historique ci-dessus). Le chef du DINT précise que l'étude concernant l'implantation de 3 entités supplémentaires de biométrie est en voie de finalisation et qu'il devrait être en mesure d'en informer la commission dans le courant du mois de mai 2011. Un léger retard du SPOP ne permettra pas de respecter ce délai et la commission parlementaire pourra reprendre sa séance du 28 mai 2010 après les vacances d'été 2011.

## **2 RÉSULTATS DE L'ÉTUDE CONCERNANT LA CRÉATION DE 3 CENTRES DE BIOMÉTRIE DANS LES LOCAUX DES PRÉFECTURES D'AIGLE, NYON ET YVERDON-LES-BAINS**

### **2.1 Visite des préfectures**

Les représentants du SPOP et le responsable de la coordination administrative des préfectures au SECRI ont, dans un premier temps, effectué une visite des 3 préfectures de manière à déterminer la faisabilité, en matière de surfaces disponibles, de l'implantation d'équipements biométriques. La réponse est positive même si les conditions ne sont de loin pas optimales. Les rapports de visite figurent en annexe 1.

### **2.2 Analyse des coûts**

Dans un second temps, l'étude a porté d'une part sur les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement supplémentaires par rapport à l'exploitation du centre unique et, d'autre part, sur l'appréciation de la qualité du service à la population. Les tableaux en annexe 2 présentent le détail de ces coûts. La synthèse est la suivante :

#### Coûts uniques d'investissement (en CHF)

##### **Aigle**

Coûts non informatiques	270'000.--
Coûts informatiques	93'000.--
soit un total de	363'000.--

##### **Nyon**

Coûts non informatiques	270'000.--
Coûts informatiques	135'000.--
soit un total de	405'000.--

##### **Yverdon-les-Bains**

Coûts non informatiques	320'000.--
Coûts informatiques	135'000.--
soit un total de	455'000.--

**Total** **1'223'000.--**

#### Coûts annuels supplémentaires de fonctionnement (en CHF)

Aigle	200'000.--
Nyon	314'000.--
Yverdon-les-Bains	290'000.--
<b>Total*</b>	<b>804'000.--</b>

\* voir annexe 3.

### **2.3 Analyse des avantages et inconvénients**

Il convient d'admettre que les inconvénients liés à l'implantation d'équipements biométriques dans 3 préfectures sont largement supérieurs aux avantages. Il s'agit avant tout de coûts d'exploitation supplémentaires importants, dès lors que les préfectures ne sont pas en mesure d'absorber une nouvelle mission avec le personnel disponible. Les problèmes d'organisation interne seraient par ailleurs nombreux et, surtout, le service au public souffrirait d'une baisse sensible de qualité. Le tableau en annexe 4 présente le détail des avantages et inconvénients.

### 3 PRISE DE POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Tant le fonctionnement très satisfaisant du Centre unique de biométrie, attesté par une enquête auprès des usagers (voir annexe 5), que le nombre significatif d'inconvénients en regard du nombre minime d'avantages, conduit le Conseil d'Etat à rejeter la proposition de la commission parlementaire de créer 3 entités de saisie des données biométriques dans les préfectures d'Aigle, de Nyon et d'Yverdon-les-Bains. Le Conseil d'Etat renvoie la commission à son rapport en réponse au postulat Bernhard et consorts dans lequel il apportait la démonstration que l'accessibilité offerte par le centre unique - enregistrement des demandes par Internet, horaire d'ouverture de 65 heures par semaine - doit aujourd'hui prévaloir sur la notion de simple proximité géographique. Par ailleurs, chacun s'accorde à penser qu'un citoyen qui doit renouveler son passeport tous les 8 ans en moyenne et qui accomplira des voyages de dizaines de milliers de kilomètres, peut se déplacer au maximum de quelques dizaines de kilomètres dans un centre de biométrie sis au cœur de la ville de Lausanne et ouvert 6 jours sur 7 de 7 h 30 à 18 h 30.

#### 3.1 Proposition de compromis

**Cependant, le Conseil d'Etat a entendu la crainte de certains députés et propose, par conséquent, une solution alternative qui consisterait à utiliser les stations mobiles de saisie des données biométriques pour apporter un service de proximité dans les 3 préfectures considérées. La nature de ce service est décrite ci-dessous :**

Compte tenu de la difficulté d'établir des centres de biométrie permanents dans les préfectures d'Aigle, de Nyon et d'Yverdon-les-Bains, il est en effet proposé d'utiliser la station mobile de saisie des données biométriques. Cette station a l'avantage de pouvoir être déplacée rapidement même si son montage et démontage sont longs (environ 2 heures pour chaque opération) et nécessitent une certaine expérience. L'utilisation de cette station permettrait une implantation durable dans les régions puisque deux collaborateurs du secteur des documents d'identité se déplaceraient en principe deux fois par mois dans chacune des trois préfectures concernées. Si cette proposition était retenue, un bilan de l'opération serait tiré après 6 mois, de manière à mesurer l'intérêt pour la population et déterminer ce qu'il convient de faire à l'avenir.

Cette solution permettrait également une certaine souplesse au niveau du lieu d'intervention des collaborateurs du SPOP pour saisir les données biométriques : en effet, l'idée première de s'établir dans les préfectures pourrait tout aussi bien se concrétiser dans les locaux d'une administration communale. Néanmoins, cette solution a des limites importantes puisque pour des raisons de sécurité et conformément aux exigences de FedPol, deux collaborateurs seraient nécessaires au transport et à l'utilisation de la station mobile. En outre, cette station devrait être ramenée chaque soir afin que les données saisies dans la journée puissent être chargées informatiquement dans le système central des documents d'identité de la Confédération (ISA). Par conséquent, une utilisation à large spectre semble pour le moment difficile, mais une utilisation restreinte resterait une solution tout à fait envisageable qui devrait permettre à une partie de la population vaudoise ne pouvant se déplacer à Lausanne d'effectuer leur formalité de saisie de données biométriques à proximité de leur lieu de travail ou de leur domicile.

Il faut néanmoins mentionner deux inconvénients non négligeables. Premièrement, le déplacement de deux collaborateurs dans les régions 3 jours par semaine, représenterait 1,2 ETP à l'année, c'est-à-dire un coût de CHF 100'000 sans compter les dépenses kilométriques. Secondairement, ces deux collaborateurs ne pourraient pas être des intérimaires, la Confédération n'acceptant pas que des personnes avec un statut précaire se déplacent dans le canton avec un équipement dans lequel sont enregistrées des données biométriques.

En l'état des outils mis à disposition par FedPol, la procédure pourrait se résumer de la manière suivante :

- Enregistrement de la demande d'un document d'identité via internet par l'administré ;
- Validation de la demande par des collaborateurs du centre de biométrie de Lausanne ;
- Envoi d'une confirmation de la validation de la demande en précisant qu'il est désormais possible de prendre un rendez-vous pour la saisie des données biométriques à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains ;
- Enregistrement du rendez-vous en ligne par l'administré au centre de biométrie de Lausanne ou respectivement aux préfectures d'Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains ;
- Envoi de la confirmation du rendez-vous par les collaborateurs du centre de biométrie.

En outre, il faut rappeler que les administrés vaudois ont la possibilité d'aller dans un centre de biométrie d'un canton voisin, ce qui pourrait éventuellement faciliter un certain nombre d'habitants proches des frontières cantonales.

**Enfin, le Conseil d'Etat confirme que conformément à la possibilité donnée par la Loi fédérale sur les documents d'identité, il laissera aux communes qui le désirent, la mission d'enregistrement des cartes d'identité non combinées à un passeport biométrique.**

#### 4 CONCLUSION

Sur la base de ce rapport complémentaire du Conseil d'Etat, la commission parlementaire chargée de l'examen du postulat relatif à la prise des données biométriques dans les préfectures pourra reprendre les travaux suspendus lors de sa séance du 28 mai 2010.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 septembre 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

#### 1. Mémo de la visite des locaux de la préfecture d'Aigle en vue de la création d'un centre de biométrie

Aspects pratiques	
Emplacement	Centre-ville d'Aigle, proche des autres services de l'administration cantonale
Adresse	Rue de la Gare 4 a, 1 <sup>er</sup> étage
Heures d'ouverture	7h30 – 12h et 13h30 – 16h
Personnel	1 préfet + 2.4 ETP (1.0 – 0.8 – 0.6). Aucune tâche supplémentaire ne peut être absorbée
Bassin de population concerné	District d'Aigle (40'000 habitants dont 33% d'étrangers) et une petite partie du district de la Riviera-Pays d'Enhaut (5'000 dont 25% d'étrangers)
Nombre de saisies biométriques (passeport)	En partant du principe qu'un passeport est renouvelé en moyenne tous les 8 ans et que la population concernée s'élève à 30'000, le nombre de saisies biométriques quotidiennes se situerait entre 15 et 25
Nombre de saisies biométriques (carte étranger)	Population concernée : 5'000 (un tiers de la population étrangère). Nombre de saisies biométriques quotidiennes prévues : entre 6 et 10 (renouvellement sur 3 ans)
Locaux	
Bail	Fin du bail au 31.03.2013
Surface totale	240 m <sup>2</sup>
Surface prévue pour la biométrie	61 m <sup>2</sup> : concerne 2 bureaux (22 et 23 m <sup>2</sup> ) situés dans la partie Est des locaux ainsi que du local d'archive

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

	(16 m <sup>2</sup> ). Les archives devront être déplacées à l'extérieur des bureaux. Des aménagements importants devront toutefois être entrepris : renforcement de la sécurité, suppression / ajout de parois, travaux d'électricité, etc.
Salle d'attente	La salle d'attente existante (23 m <sup>2</sup> ) pourrait être commune aux services actuels de la Préfecture et de la biométrie. Néanmoins, elle n'est pas très accueillante (très sombre)
Guichets	Les guichets actuels pourraient être utilisés pour l'encaissement des prestations de biométrie. A noter qu'un système d'encaissement commun aux centres de biométrie et aux préfectures devrait être mis en place (caisses enregistreuses ou solution informatique)
Toilettes	Des toilettes sont à disposition dans les locaux
Particularité	Une porte indépendante située dans la salle d'attente permettrait d'accéder directement aux services de biométrie
Sécurité	
Porte d'entrée du bâtiment	Aucune, la porte n'est pas fermée
Porte d'entrée des locaux	Simple serrure
Fenêtres	Aucune installation particulière
Alarme	Aucune
Particularité	L'ascenseur donne directement dans les locaux, un système de sécurisation par clé permet d'en empêcher l'accès. Cette installation est très sommaire et peut

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

	facilement être déjouée.
Coffre-fort	Aucun
Equipement informatique	
Réseau	<ul style="list-style-type: none"><li>• La fibre optique est installée (à vérifier)</li><li>• L'installation actuelle pourrait supporter la nouvelle charge (à vérifier)</li></ul>
Serveur / PC / matériel divers	Tout le matériel dédié à la biométrie est à commander (voir tableau des coûts)

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

#### 2. Mémo de la visite des locaux de la préfecture de Nyon en vue de la création d'un centre de biométrie

Aspects pratiques	
Emplacement	Centre-ville de Nyon, proche des autres services de l'administration cantonale
Adresse	Rue Juste-Olivier 8, 1 <sup>ème</sup> étage
Heures d'ouverture	7h45 – 11h30 et 13h30 – 16h Vendredi : 7h45 – 15h
Personnel	2 préfets (à partir de 2013 : 1,5 préfet) + 4.6 ETP. Aucune tâche supplémentaire ne peut être absorbée.
Bassin de population concerné	District de Nyon (88'000 habitants dont 31 % d'étrangers) et une petite partie du district de la Morges (10'000 dont 24 % d'étrangers)
Nombre de saisies biométriques (passeport)	En partant du principe qu'un passeport est renouvelé en moyenne tous les 8 ans et que la population concernée s'élève à 70'000, le nombre de saisies biométriques quotidiennes se situerait entre 30 et 50
Nombre de saisies biométriques (carte étranger)	Population concernée : 10'000 (un tiers de la population étrangère). Nombre de saisies biométriques quotidiennes prévues : entre 12 et 20 (renouvellement sur 3 ans)
Locaux	
Bail	Fin du bail 2015
Surface totale	268 m <sup>2</sup>
Surface prévue pour la biométrie	80 m <sup>2</sup> : il s'agit des locaux d'A.R.N. récemment

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

	annexés à la Préfecture pour lesquelles des parois ont été abattues ainsi que le local des archives. Des aménagements importants devront toutefois être entrepris : renforcement important de la sécurité, suppression / ajout de parois, travaux d'électricité, etc.
Salle d'attente	La salle d'attente existante (17 m <sup>2</sup> ) pourrait être commune aux services actuels de la Préfecture et de la biométrie. Néanmoins, elle n'est pas très grande et serait vite surchargée en cas d'afflux
Guichets	Les guichets actuels pourraient être utilisés pour l'encaissement des prestations de biométrie. A noter qu'un système d'encaissement commun aux centres de biométrie et aux préfectures devrait être mis en place (caisses enregistreuses ou solution informatique)
Toilettes	Il n'y a pas de toilettes publiques. L'accès est réservé uniquement au personnel
Particularité	Une porte indépendante située dans la salle d'attente permettrait d'accéder directement aux services de biométrie (à vérifier)
Sécurité	
Porte d'entrée du bâtiment	Aucune, la porte n'est pas fermée
Porte d'entrée des locaux	Simple serrure
Fenêtres	Aucune installation particulière
Alarme	Aucune
Particularité	Il est possible d'entrer dans les locaux par une autre porte extérieure. Celle-ci permettrait un accès direct au

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

	centre de biométrie
Coffre-fort	Aucun
Equipement informatique	
Réseau	<ul style="list-style-type: none"><li>• La fibre optique est installée (à vérifier)</li><li>• L'installation actuelle ne pourrait certainement pas supporter la nouvelle charge. Le système actuel est raccordé à la Justice de Paix, il faudra prévoir une nouvelle installation (à vérifier)</li></ul>
Serveur / PC / matériel divers	Tout le matériel dédié à la biométrie est à commander (voir tableau des coûts)

# Annexe 1

## Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

### 3. Mémo de la visite des locaux de la préfecture d'Yverdon en vue de la création d'un centre de biométrie

Aspects pratiques	
Emplacement	Centre-ville d'Yverdon, dans le même immeuble ou proche des autres services de l'administration cantonale
Adresse	Rue des Moulins 10, rez-de-chaussée
Heures d'ouverture	8h – 11h30 et 13h30 – 16h30 Vendredi : 8h – 16h
Personnel	2 préfets (à partir de 2013 : 1,5 préfet) + 4.3 ETP. Aucune tâche supplémentaire ne peut être absorbée.
Bassin de population concerné	District du Jura-Nord vaudois (83'000 habitants dont 22 % d'étrangers), les 2/3 du district de la Broye (25'000 dont 24 % d'étrangers), les 2/3 du district du Gros-de-Vaud (25'000 dont 14 % d'étrangers) et une petite partie du district de Morges (10'000 dont 24 % d'étrangers)
Nombre de saisies biométriques (passeport)	En partant du principe qu'un passeport est renouvelé en moyenne tous les 8 ans et que la population concernée s'élève à 120'000, le nombre de saisies biométriques quotidiennes se situerait entre 50 et 70
Nombre de saisies biométriques (carte étranger)	Population concernée : 8'000 (un tiers de la population

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

	étrangère). Nombre de saisies biométriques quotidiennes prévues : entre 10 et 15 (renouvellement sur 3 ans)
Locaux	
Bail	L'état est propriétaire des locaux
Surface totale	337 m <sup>2</sup>
Surface prévue pour la biométrie	88 m <sup>2</sup> : concerne le bureau du préfet situé à l'extrémité des locaux (52 m <sup>2</sup> ) et une partie du corridor (36 m <sup>2</sup> ). Cette surface semble trop petite pour accueillir l'activité liée à la biométrie. Une plus grande partie du corridor devrait être affectée à la biométrie. Des aménagements importants devront toutefois être entrepris : renforcement de la sécurité, suppression / ajout de parois, travaux d'électricité, etc.
Salle d'attente	La salle d'attente existante (60 m <sup>2</sup> ) pourrait être commune aux services actuels de la Préfecture et de la biométrie. Elle est constituée d'un grand corridor amputé de 36 m <sup>2</sup> qu'il faudrait réaménager
Guichets	Des guichets sécurisés devraient être construits. Les guichets actuels ne représentent pas une sécurité adéquate au regard des encaissements prévus. A noter qu'un système d'encaissement commun aux centres de biométrie et aux préfectures devrait être mis en place (caisses enregistreuses ou solution informatique)
Toilettes	Il y a des toilettes publiques dans le bâtiment qui est

## Annexe 1

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

	dédié aux services de l'Etat
Particularité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les aménagements risquent d'être très coûteux car il s'agit principalement de réaffecter le corridor qui sert de salle d'attente</li><li>• Les locaux ont été entièrement remis à neuf et donne l'image d'une administration moderne.</li></ul>
Sécurité	
Porte d'entrée du bâtiment	Aucune, la porte n'est pas fermée
Porte d'entrée des locaux	Simple serrure
Fenêtres	Aucune installation particulière
Alarme	Aucune
Particularité	Il est possible d'entrer dans les locaux par une autre porte extérieure. Celle-ci permettrait un accès direct au centre de biométrie
Coffre-fort	Aucun
Equipement informatique	
Réseau	<ul style="list-style-type: none"><li>• La fibre optique est installée</li><li>• L'installation actuelle devrait pouvoir supporter la nouvelle charge. Le système est récent</li></ul>
Serveur / PC / matériel divers	Tout le matériel dédié à la biométrie est à commander (voir tableau des coûts)

## Annexe 2

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

Tableau des coûts (coûts investissements supplémentaires pour le centre de biométrie d'Aigle)

#### Non - informatique

Libellé	Nombre	Prix unitaire	Coûts (en CHF)
Aménagement des locaux aux normes de la Confédération	1	150'000	150'000
Infrastructure réseau + téléphonie	1	50'000	50'000
Mobilier (y.c. coffre-fort)	1	50'000	50'000
Déménagement et montage des appareils biométriques	1	10'000	10'000
Communication (flyers, etc.)	1	10'000	10'000
<b>Total</b>			<b>270'000</b>

#### Informatique

Libellé	Nombre	Prix unitaire	Coûts (en CHF)
Serveur sécurisé et configuré par la Confédération	1	20'000	20'000
Kit d'acquisition de données biométriques	1	40'000	40'000
PC et logiciels standards	1	2'000	2'000
Divers (machine à tickets, imprimantes, etc.)	1	10'000	10'000
Back-office station (passeport provisoire)	1	8'000	8'000
Imprimante et plastifieuse pour passeports provisoires	1	8'000	8'000
Mini Reader station	1	5'000	5'000
<b>Total</b>			<b>93'000</b>

\*1 kit d'acquisition des données biométriques + 1 PC et logiciels standards doivent s'ajouter mais ne sont pas comptabilisés : transfert du centre actuel

## Annexe 2

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

Tableau des coûts (coûts d'exploitation supplémentaires pour le centre de biométrie d'Aigle)

Libellé	Nb	Prix unitaire	Coûts (en CHF)	commentaires
Loyer	1	15'000	15'000	60 m2 à CHF 250 le m2 (considéré à 0 si pas d'autres services implémentés)
Frais d'exploitation informatique	1	15'000	15'000	Frais exploitation ~15% sur montant d'investissement (93'000 francs)
RH - répondant et back office	1	150'000	150'000	Répondant du centre de biométrie et employé du Back-office
RH - production / guichet*	0	0	0	1collaborateur déjà budgétisé
RH - back office	0	0	0	
Charges d'exploitation courante	1	20'000	20'000	Charges diverses
<b>Total annuel</b>			<b>200'000</b>	

\*1 ressource supplémentaire est nécessaire au fonctionnement mais elle n'est pas comptabilisée : transfert du centre actuel

## Annexe 2

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

Tableau des coûts (coûts investissement supplémentaires pour le centre de biométrie de Nyon)

Non - informatique

Libellé	Nombre	Prix unitaire	Coûts (en CHF)
Aménagement des locaux aux normes de la Confédération	1	150'000	150'000
Infrastructure réseau + téléphonie	1	50'000	50'000
Mobilier (y.c. coffre-fort)	1	50'000	50'000
Déménagement	1	10'000	10'000
Communication (flyers, etc.)	1	10'000	10'000
<b>Total</b>			<b>270'000</b>

Informatique (1 kit d'acquisition des données biométriques + 1 PC)

Libellé	Nombre	Prix unitaire	Coûts (en CHF)
Serveur sécurisé et configuré par la Confédération	1	20'000	20'000
Kit d'acquisition de données biométriques*	2	40'000	80'000
PC et logiciels standards*	2	2'000	4'000
Divers (mach. à tickets, caisse enregist, imprimantes, )	1	10'000	10'000
Back-office station (passeport provisoire)	1	8'000	8'000
Imprimante et plastifieuse pour passeports provisoires	1	8'000	8'000
Mini Reader station	1	5'000	5'000
<b>Total</b>			<b>135'000</b>

\*1 kit d'acquisition des données biométrique + 1 PC et logiciels standards doivent s'ajouter mais ne sont pas comptabilisés : transfert du centre actuel

## Annexe 2

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

Tableau des coûts (coûts d'exploitation supplémentaires pour le centre de biométrie de Nyon)

Libellé	Nb	Prix unitaire	Coûts (en CHF)	commentaires
Loyer	1	24'000	24'000	80 m2 à CHF 300 le m2 (considéré à 0 si pas d'autres services implémentés)
Frais d'exploitation informatique	1	20'000	20'000	Frais exploitation ~15 % sur montant d'investissement (CHF 135'000)
RH - répondant et back office	1	150'000	150'000	Répondant du centre de biométrie et employé du Back-office
RH - production / guichet*	1	100'000	100'000	1 collaborateur + 1 collaborateur déjà budgétisé
RH - back office	0	0	0	
Charges d'exploitation courante	1	20'000	20'000	Charges diverses
<b>Total annuel</b>			<b>314'000</b>	

\*1 ressource supplémentaire est nécessaire au fonctionnement mais elle n'est pas comptabilisée : transfert du centre

## Annexe 2

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

Tableau des coûts (coûts investissement supplémentaires pour le centre de biométrie d'Yverdon)

#### Non - informatique

Libellé	Nombre	Prix unitaire	Coûts (en CHF)
Aménagement des locaux aux normes de la Confédération	1	200'000	200'000
Infrastructure réseau + téléphonie	1	50'000	50'000
Mobilier (y.c. coffre-fort)	1	50'000	50'000
Déménagement	1	10'000	10'000
Communication (flyers, etc.)	1	10'000	10'000
<b>Total</b>			<b>320'000</b>

#### Informatique

Libellé	Nombre	Prix unitaire	Coûts (en CHF)
Serveur sécurisé et configuré par la Confédération	1	20'000	20'000
Kit d'acquisition de données biométriques	2	40'000	80'000
PC et logiciels standards	2	2'000	4'000
Divers (mach. à tickets, caisse enregist, imprimantes, )	1	10'000	10'000
Back-office station (passeport provisoire)	1	8'000	8'000
Imprimante et plastifieuse pour passeports provisoires	1	8'000	8'000
Mini Reader station	1	5'000	5'000
<b>Total</b>			<b>135'000</b>

\*1 kit d'acquisition des données biométriques + 1 PC et logiciels standards doivent s'ajouter mais ne sont pas comptabilisés : transfert du centre actuel

## Annexe 2

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

Tableau des coûts (coûts d'exploitation supplémentaires pour le centre de biométrie d'Yverdon)

Libellé	Nb	Prix unitaire	Coûts (en CHF)	commentaires
Loyer	1	0	0	100 m2 à CHF 300 le m2 (0 si même locaux que la Préfecture)
Frais d'exploitation informatique	1	20'000	20'000	Frais exploitation ~15% sur montant d'investissement (CHF 135'000)
RH - répondant et back office	1	150'000	150'000	Répondant du centre de biométrie et employé du Back-office
RH - production / guichet*	1	100'000	100'000	1 collaborateur + 1 collaborateur déjà budgétisé
RH – back-office	0	0	0	
Charges d'exploitation courante	1	20'000	20'000	Charges diverses
<b>Total annuel</b>			<b>290'000</b>	

\*1 ressource supplémentaire est nécessaire au fonctionnement mais elle n'est pas comptabilisée : transfert du centre

### Annexe 3

## Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

### Résumé des coûts d'exploitation supplémentaires des centres de biométrie

Libellé	Aigle	Nyon	Yverdon	Total
Loyer	15'000	24'000	0	39'000
Frais d'exploitation informatique	15'000	20'000	20'000	55'000
RH - répondant et back-office	150'000	150'000	150'000	450'000
RH - production / guichet*	0	100'000	100'000	200'000
RH – back-office	0	0	0	
Charges d'exploitation courante	20'000	20'000	20'000	60'000
<b>Total annuel</b>	<b>200'000</b>	<b>314'000</b>	<b>290'000</b>	<b>804'000</b>

## Annexe 4

### Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

#### Avantages

- Service de proximité
- Nouveau souffle pour les préfectures, synergie entre les employés
- Création d'emplois régionaux – Aigle, Nyon, Yverdon

## Annexe 4

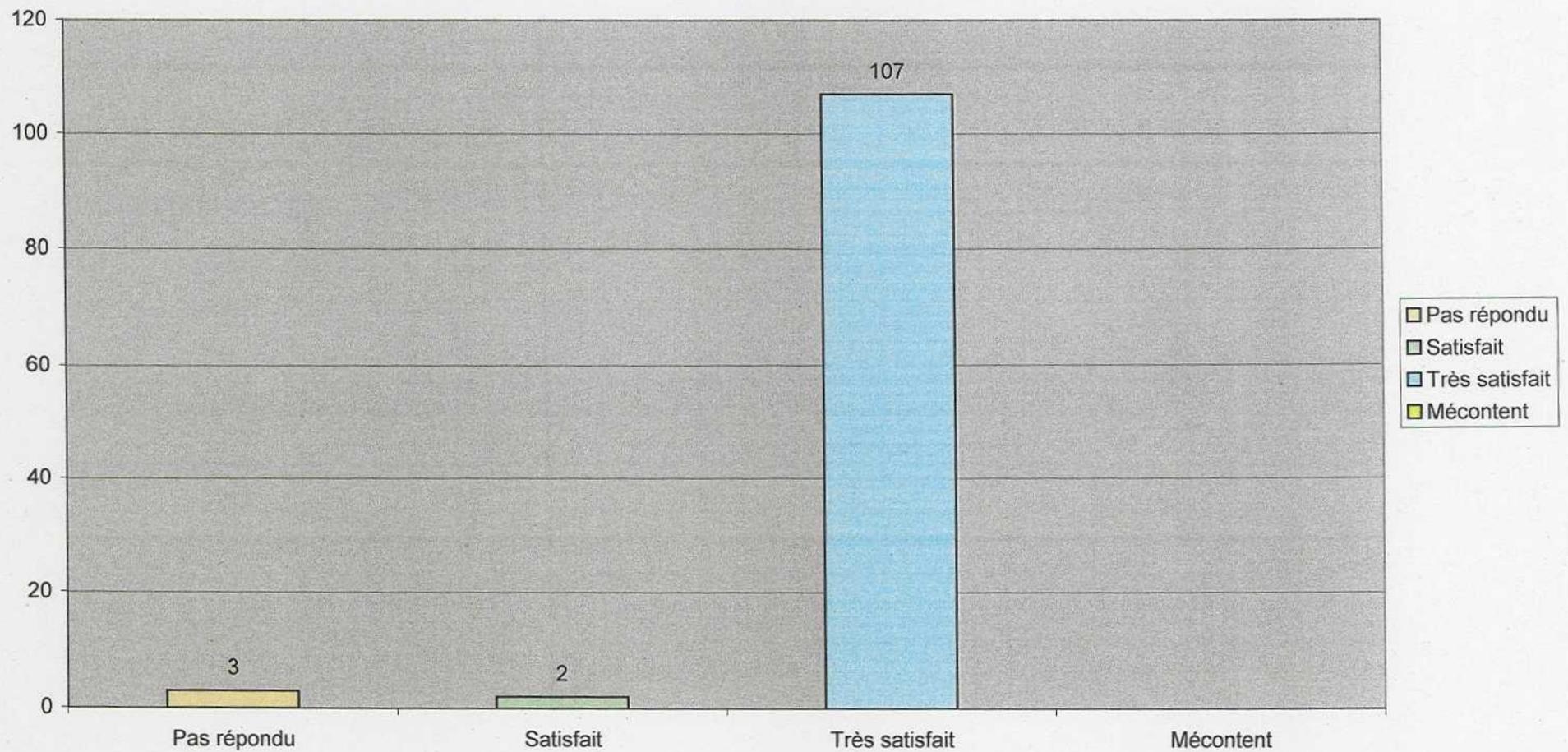
# Etude pour l'installation de centres de biométrie à Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains

### Désavantages

- **Coûts informatiques** (cabines biométriques, ordinateurs, caisse, ticketing, back-office station pour passeports provisoires)
- **Coûts des locaux** (particulièrement en termes d'aménagement, création de zones sécurisées)
- **Coûts mobilier** (bureaux, coffre-fort pour argent et passeports)
- **Coûts de fonctionnement** (transporteurs de fonds, stocks passeports et matériel bureau, téléphonie, etc.)
- **Coûts ressources humaines** (impératif d'avoir au moins deux postes fixes par centre de biométrie ou un/une référent classe 7 ou 8 par site)
- **Horaires non élargis** (horaire de la préfecture, pas d'harmonisation)
- **Obligation de prendre un RDV** (une gestion sans RDV est trop complexe, flux de clientèle pas suffisant)
- **Impossibilité d'accueillir des groupes** (les écoles ne pourraient pas être accueillies dans les centres de proximité)
- **Pas de réactivité lors des fréquentes pannes informatiques** (en cas de panne, le nombre de cabines à disposition dans 1 centre permet de recevoir malgré tout des clients)
- **Risques accrus au niveau sécuritaire** (vol argent / passeports, 3 fois plus de risques)
- **Dégradation du service** (image moins moderne de l'administration et service beaucoup plus rigide)
- **Complexification de la procédure interne** (des tâches déléguées au centre biométrie – établissement des mandats - devront être restituées au SPOP)
- **Gestion du personnel fixe et temporaire** (remplacements maladie, vacances)
- **Gestion du personnel temporaire** (formation initiale, formation continue, déplacement sur les sites, plannings)
- **Difficulté de planifier des ressources** (liberté de choix pour les clients, pas d'obligation de se rendre dans son arrondissement de domicile)
- **Difficulté de maintenir une uniformité de travail** (processus modifiés régulièrement car fréquents release informatiques + l'expérience acquise. Actuellement séance interne tous les 15 j.)
- **Difficulté de contrôle** (encaissements quotidiens, qualité des documents produits, accueil des clients etc)

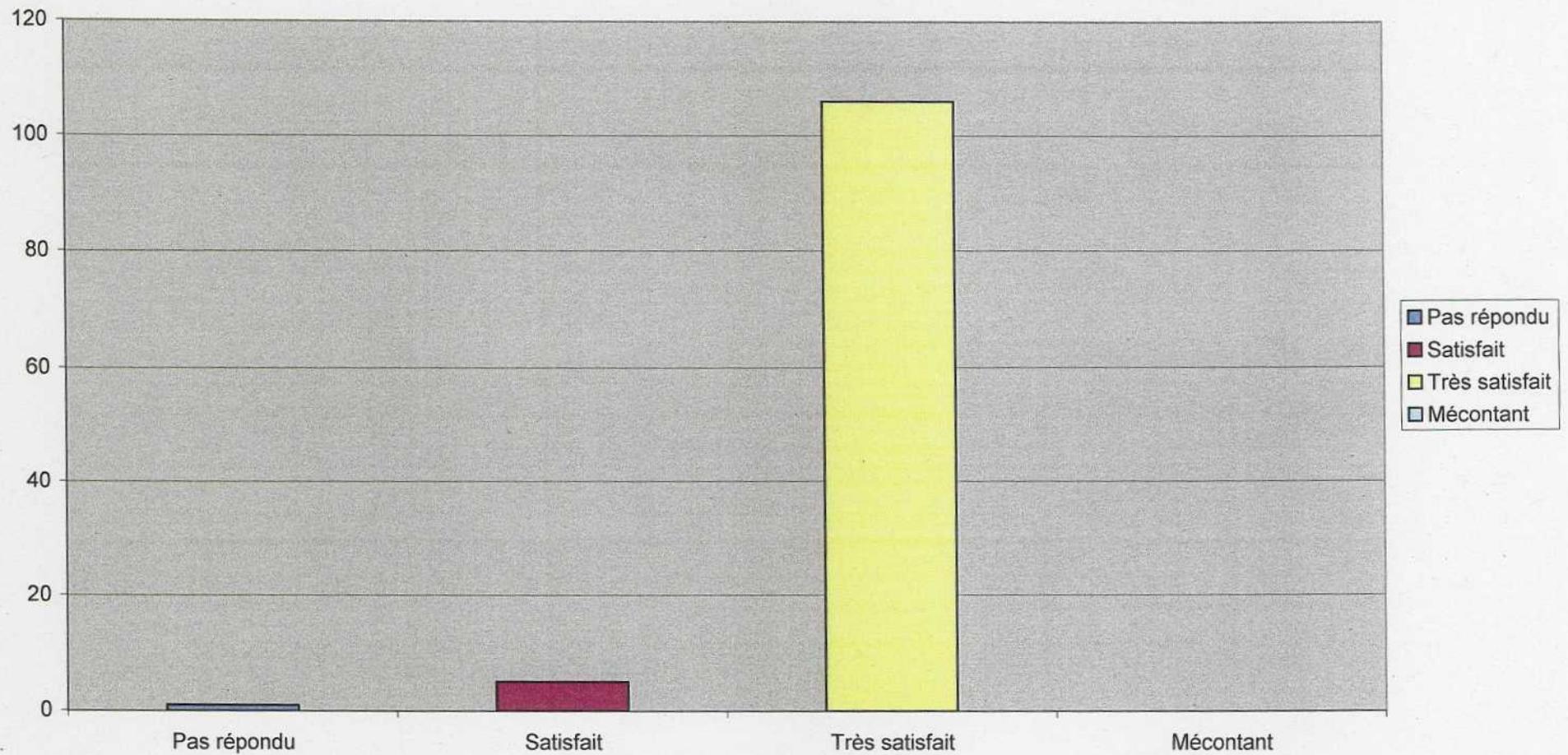
## Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

### Niveau de satisfaction générale



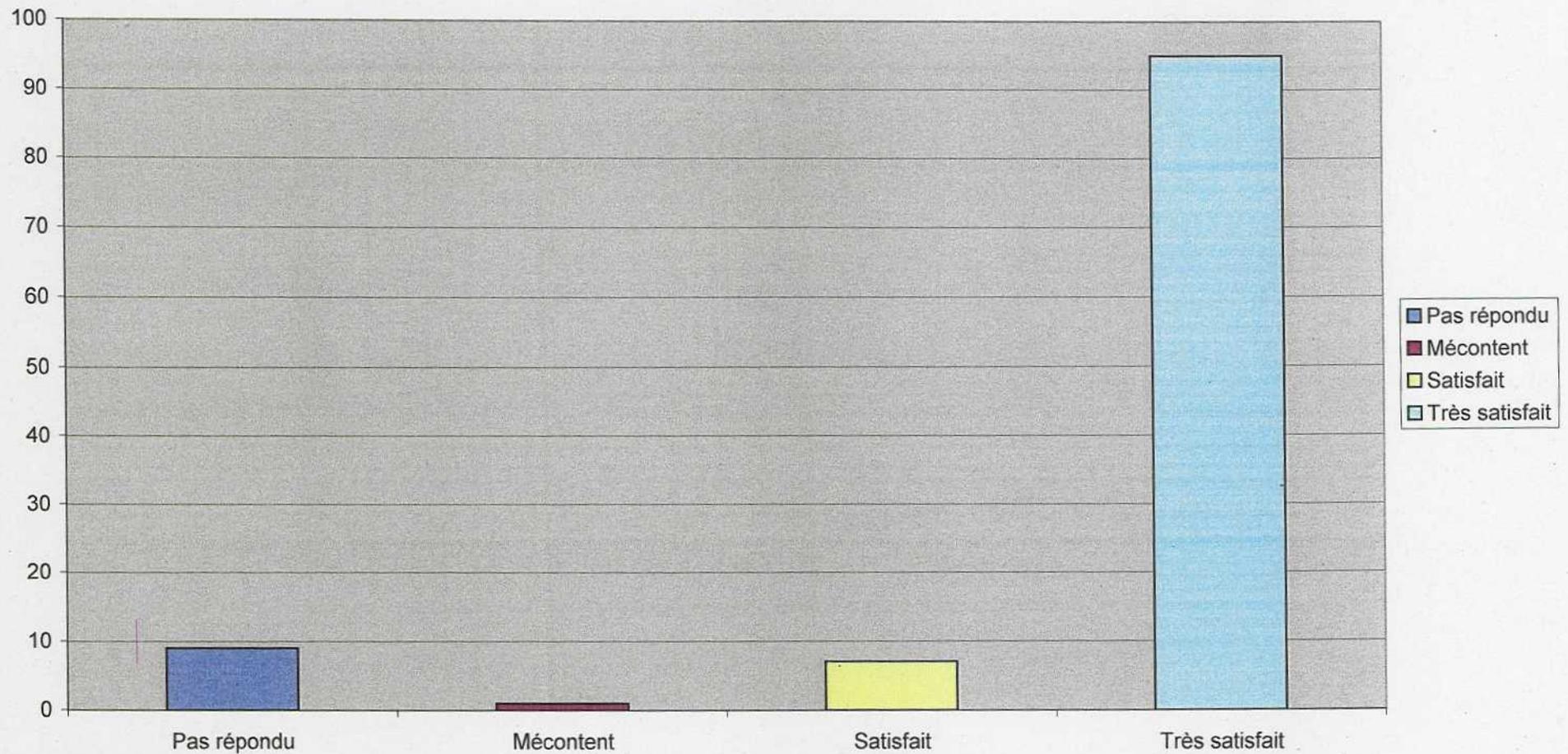
# Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

## Heures d'ouverture



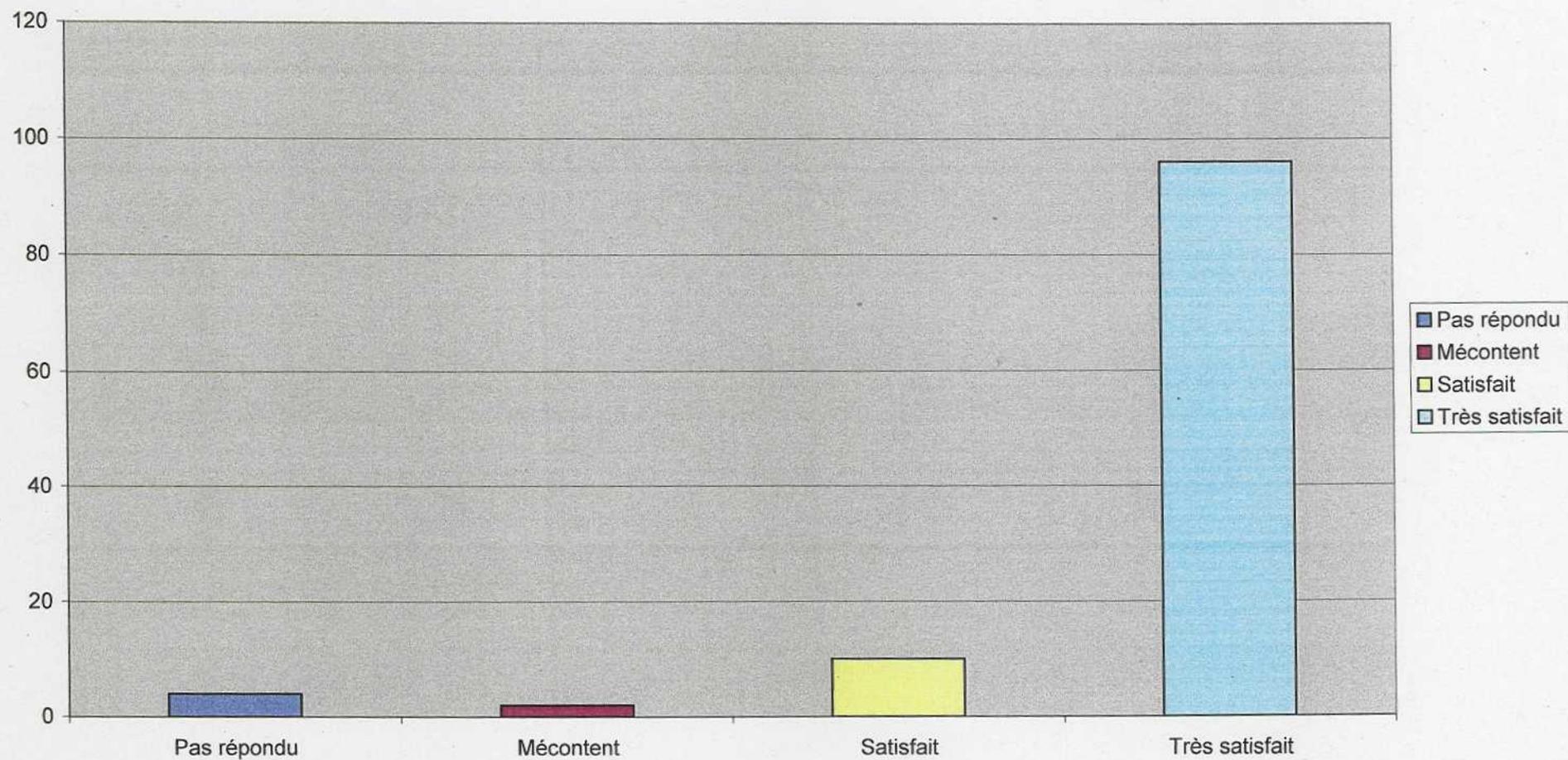
# Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

## Délai d'attente pour la prise de RDV



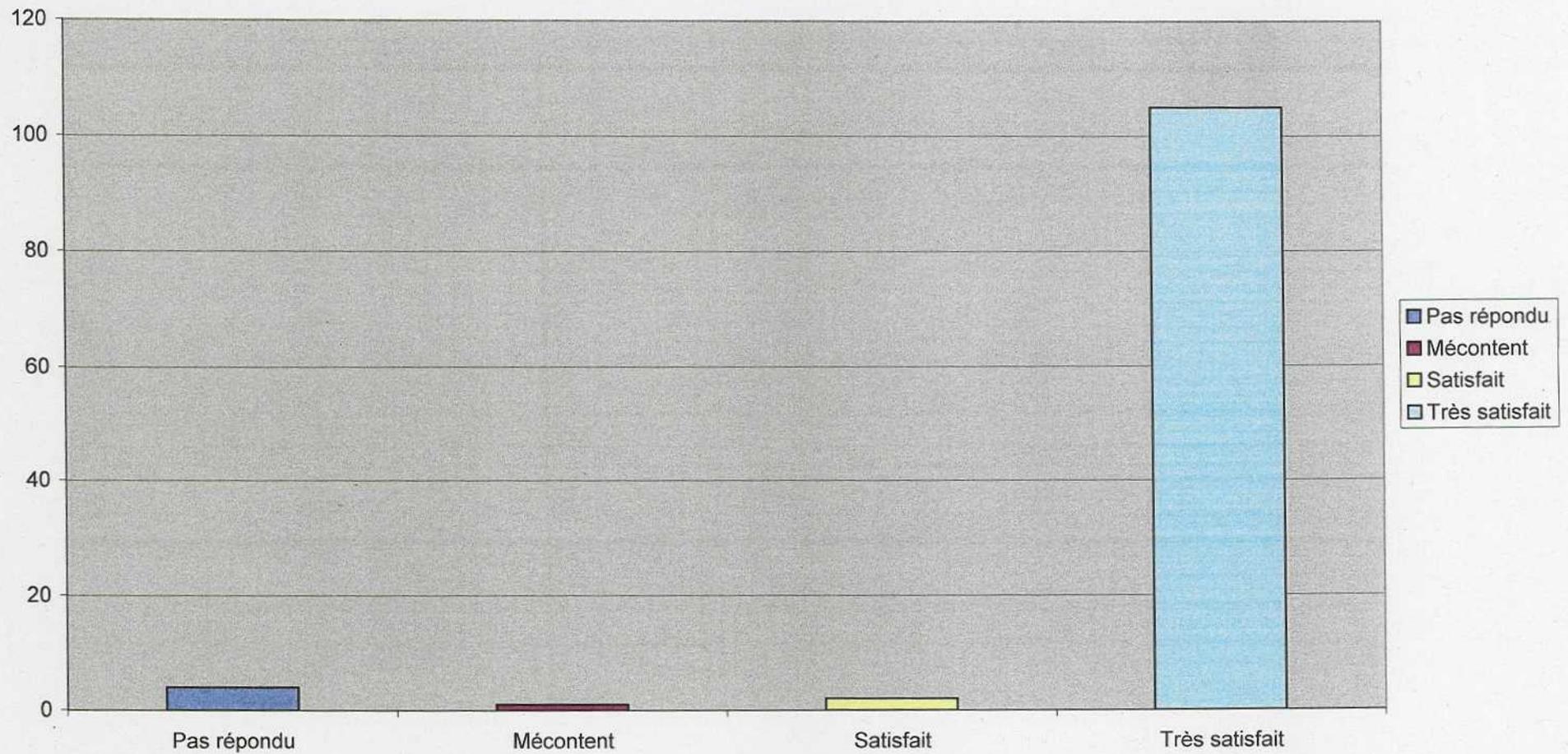
## Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

### Procédure d'enregistrement de la demande par Internet



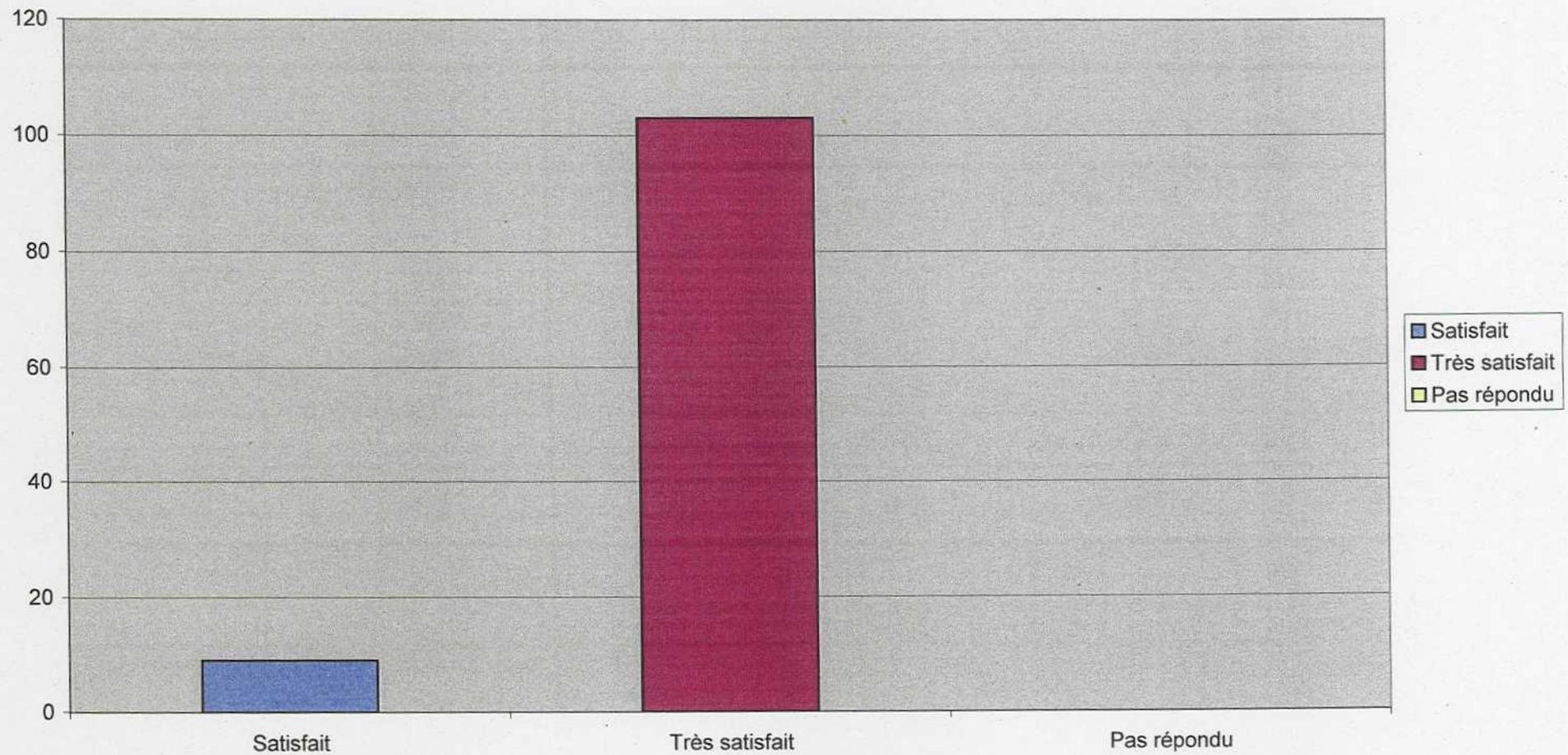
# Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

## Qualité des renseignements reçus



# Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

## Temps d'attente pour la prise en charge



# Impression générale sur la qualité des services au centre de biométrie

## Accueil et amabilité

